

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2014

Nombre de membres

Afférents au conseil municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 13

Date de convocation

06 novembre 2014

Date d'affichage

17 novembre 2014

L'an deux mil quatorze et le quatorze novembre à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Georges FRIEDRICH, Maire en exercice.

PRESENTS : Mmes et Mrs. BUCHET. FENETRE. HANET CORNUAU. HARRY ROBINET. JACQUEMAIN. JANVIER. LEMETAYER. MASSON. MONARD. PESQUET. TREMOUILHAC. VINCENT.

ABSENTS REPRESENTES : M. BAZANEGUE par M. MASSON – Mme BOURGOING par M. FRIEDRICH – Mme CHAMBON par M. PESQUET – M. LEDOUX par M. FRIEDRICH - Mme MICHAUT par M. FENETRE – M. MISSIONS Par M. JANVIER

SECRETAIRE DE SEANCE : M. PESQUET

MOTION RELATIVE AU TRAITE TRANSATLANTIQUE TAFTA

Le 8 juillet 2013, La commission Européenne, mandatée par les Chefs d'Etats et de gouvernement des 28 pays membres, entamait des négociations avec les Etats Unis en vue de conclure un accord de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement appelé Grand Marché Transatlantique ou TAFTA (Transatlantique Free Trade Area) et censé aboutir en 2015.

Il vise à instaurer un vaste marché de libre-échange entre l'Union Européenne et les Etats Unis et à harmoniser les législations en vigueur des deux côtés de l'atlantique.

Son objectif est de démanteler les droits de douanes restants, notamment dans le secteur agricole et de supprimer « les barrières douanières non tarifaires », c'est-à-dire les lois, les règlements et les normes.

La suppression de toutes les normes, jugées inutiles et pouvant contrarier le libre échange, conduirait à un nivellement par le bas des règles sociales, économiques, environnementales et sanitaires en Europe comme aux Etats Unis.

Le projet fragiliserait également la protection des données personnelles. Il envisage d'ouvrir à la concurrence les échanges de biens matériels en introduisant des mesures relatives aux brevets, droits d'auteur, à la protection des données et toutes autres formes de « propriété intellectuelle ». Or, le Parlement européen a rejeté en juillet 2012 l'accord commercial anti contrefaçon (ACTA) : ce serait revenir dessus.

L'introduction d'un mécanisme de règlement des différends qui autoriserait les multinationales à contester en justice d'ordre privé les Etats et les collectivités jugés trop exigeants en matière de droit du travail, de protection de la santé ou de l'environnement, les exposerait à des poursuites.

Une collectivité reconnue coupable devra renoncer à sa délibération ou alors payer une amende en millions ou milliards d'euros pour dédommager la multinationale du gain espéré. C'est un formidable moyen pour imposer l'exploitation des gaz de schistes, la culture des OGM en plein champ, remettre en cause le bio dans les cantines et de réduire ainsi les capacités d'agir des Etats et des collectivités.

Les mesures consistant à relocaliser les activités, à soutenir l'agriculture biologique, à développer les énergies renouvelables, à diminuer l'utilisation des produits phytosanitaires et autres perturbateurs endocriniens seront sacrifiées au profit des intérêts financiers des multinationales et au détriment de la satisfaction des besoins des populations.

L'architecture juridique du TAFTA limiterait les capacités des états et des collectivités territoriales à maintenir des services publics, à protéger les droits sociaux, à garantir la protection sociale, à maintenir des activités associatives sociales et culturelles préservées du marché, à contrôler l'activité des multinationales dans le secteur extractif ou encore à investir dans les secteurs d'intérêt général comme la transition énergétique.

Après échanges de vues, le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

↳ dénoncer un projet commercial négocié dans le plus grand secret par les Etats membres de l'UE dont les conséquences sont d'une gravité extrême contre la démocratie, contre le modèle social français et les normes environnementales, sanitaires, culturelles et intellectuelles qui protègent nos citoyens,

↳ demander la diffusion publique immédiate de l'ensemble des textes relatifs aux négociations du Traité notamment la publication du mandat de négociation que la Commission Européenne s'est elle-même donné dans le plus grand secret et jusque-là classé « diffusion restreinte » ainsi que de toutes les expertises produites par chacune des ministères sur les conséquences d'un tel marché transatlantique,

↳ Demander au Gouvernement français qu'il exige un moratoire sur les négociations engagées par le Grand Marché Transatlantique,

↳ Réclamer l'ouverture d'un débat national sur l'ensemble des accords de libre-échange impliquant la pleine participation des collectivités territoriales, des organisations syndicales et associatives, des organisations socioprofessionnelles et des populations,

↳ Déclarer la commune de Cheny en zone hors Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement autre appellation de ce traité.

Fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

Le Maire,

G. FRIEDRICH